

Le raccordement au réseau public d'assainissement

*Un geste pour
l'environnement !*



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE



Se raccorder, un atout pour l'avenir !

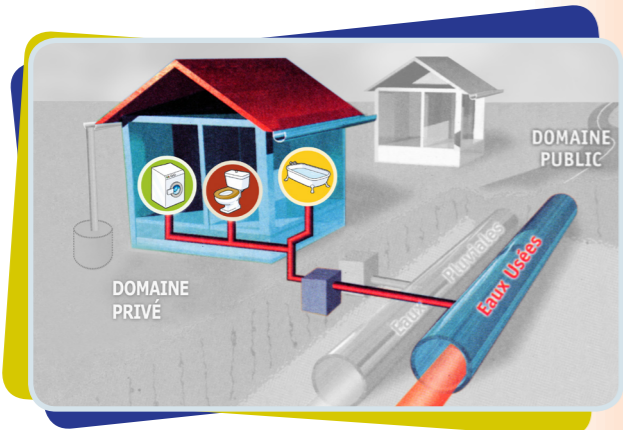
- Fini le rejet de vos eaux usées dans la nature,
- Fini l'entretien de votre installation individuelle

Votre confort personnel nettement amélioré

Un avantage supplémentaire pour vendre ou louer votre bien immobilier

Vous respectez la loi (article L. 1331 du Code de la Santé Publique)

LA GESTION DES EAUX USÉES



Raccordement des eaux usées

Il suffit de poser une conduite pour que votre habitation soit raccordée et que toutes vos eaux usées soient évacuées vers le réseau public d'assainissement.

Aide

1000 €

OU



Relèvement des eaux usées ⁽¹⁾

1600 €



LA GESTION DES EAUX DE PLUIE



Gestion et récupération des eaux de pluie

Ces eaux peuvent être infiltrées dans le sol ou stockées dans une citerne enterrée pour être réutilisées : jardinage, nettoyage voiture, chasse d'eau...

Aide

800 €

À défaut, les eaux de pluie peuvent rejoindre le réseau public.



Raccordez-vous, on vous aide !

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a déjà financé 170 000 raccords au réseau public d'assainissement.

Tous les travaux et matériaux sont finançables

JUSQU'À
100%
D'AIDE*

**VOUS AUSSI,
PROFITEZ-EN !**



(1) Si votre habitation est en contrebas.

* Les aides cumulées de l'Agence de l'Eau (en vigueur jusqu'au 31/12/2012) et du Conseil Général ne peuvent dépasser le montant des travaux.



En raccordant votre habitation, vous préservez le milieu naturel

Où se renseigner ?

Après de votre syndicat d'assainissement, de votre mairie,
de votre distributeur d'eau ou de leur représentant.

Cachet de l'organisme

Plus d'infos

www.eau-arts-picardie.fr

Quelles sont les pièces à fournir ?

- L'autorisation de rejet délivrée par votre syndicat d'assainissement ou son représentant,
- La facture des travaux et matériaux,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Le certificat de bon raccordement.

**SOYEZ BRANCHÉ
RACCORDEZ-VOUS !**

